

OPTIMA RESONANCE UTEX.PACK

Dispositif électrique automatique
de commande et de temporisation



Système intégré de détection d'incendie et de commande d'extinction automatique de la gamme Optima Resonance.

Une zone d'extinction modulaire ou centralisée.

Chubb
United Technologies

UTEX.Pack

Selon les versions, UTEX.Pack permet de mettre en œuvre :

- Trois zones ou six zones de détection d'incendie et un système d'extinction soit de type modulaire soit de type centralisé.

LA DÉTECTION D'INCENDIE

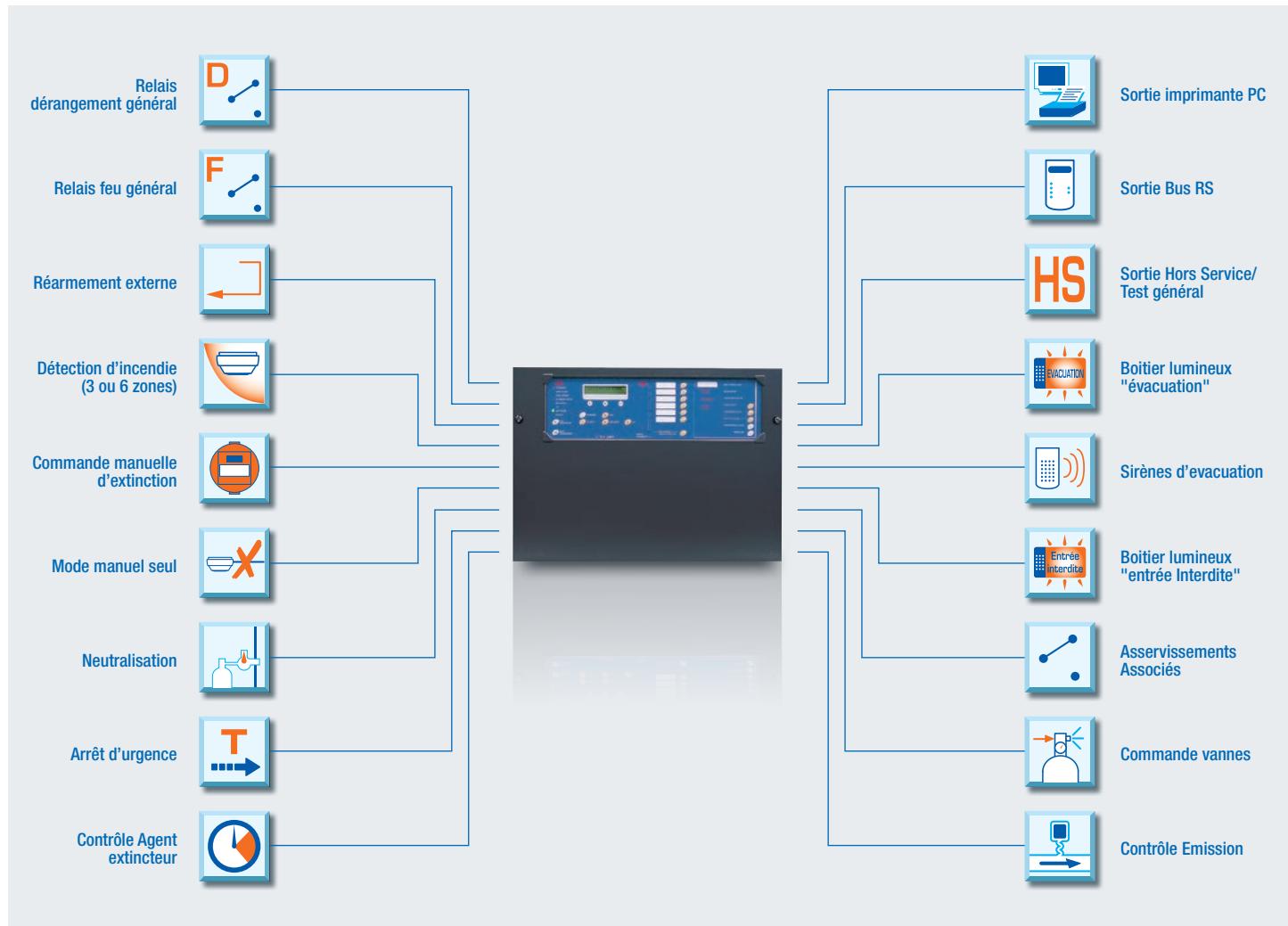
L'intégration de nouvelles fonctionnalités permet d'obtenir une détection sûre et précise et d'optimiser les interventions :

- Mise hors service sélectionnable par zone
- Mise en mode test sélectionnable par zone
- Mode auto-réarmement configurable par zone
- Mode pré-alarme configurable par zone

L'EXTINCTION AUTOMATIQUE

L'intégration de nouvelles fonctionnalités permet une adaptation précise au risque et une ergonomie optimum avec un haut niveau de sécurité :

- Large possibilité d'asservissements
- Modes de confirmation d'alarme paramétrables
- Mode arrêt d'urgence
- Contrôle des liaisons





La mise en œuvre des détecteurs de la gamme collective C.Scan+ permet d'atteindre un niveau de sécurité encore jamais rencontré en détection collective :

- réglage de sensibilité,
 - correction automatique des performances,
 - filtrage des perturbations transitoire.



Le haut niveau de performance d'**UTEX.Pack** résulte très largement des possibilités de configurations effectuées :

- soit directement au niveau d'**UTEX.Pack**,
 - soit sur un outil externe permettant la simulation fonctionnelle de la configuration avant son téléchargement.



Pour une exploitation locale ou déportée encore plus performante, **LITEX Pack** peut être associé :

- avec 16 répétiteurs de confort de la gamme RS.Rep+ pour des signalisations sur voyants et afficheur,
 - à un transmetteur téléphonique.

UTEX.Pack a été conçu pour combiner simplicité et sécurité d'exploitation :

- les signalisations et commandes sont regroupées en blocs fonctionnels,
 - l'accès aux commandes est basé sur la notion de niveaux d'accès. Les niveaux d'accès 2 et 3 sont accessibles par des codes d'accès,
 - les signalisations de synthèse sont assurées par des voyants et les signalisations détaillées sont données sur un afficheur rétroéclairé,
 - les commandes demandées par un opérateur sont contrôlées par la centrale avant d'être exécutées. En cas de refus, l'afficheur donne un message en clair,
 - gestion de plusieurs archivages indépendants dont un archivage dédié à l'événement extinction,
 - possibilité d'impression de la configuration et des archivages.

UTEX.Pack exploite les toutes dernières techniques de conception et de fabrication garanties par une organisation certifiée ISO9001 pour offrir un produit combinant simplicité et performances à toutes les étapes :

- étude,
 - installation,
 - mise en service,
 - exploitation,
 - maintenance.

UTEX.Pack respecte les exigences des normes Européennes :

- NF EN 54/2 et NF EN 54/4 pour la partie détection,
 - NF EN 12094-1 pour la partie extinction.

Il est également conforme aux directives Européennes "compatibilité électromagnétique" et "basse tension".

OPTIMA RESONANCE UTEX.PACK

Dispositif électrique automatique
de commande et de temporisation



- Système intégré de détection d'incendie et de commande d'extinction automatique
- Compatible avec des répéteurs de confort ou d'exploitation conformes à la R13
 - Large possibilité de paramétrage
 - Fonctions de sécurité évoluées
- Nombreuses possibilités d'asservissement
- Mise en oeuvre d'un système d'extinction modulaire ou centralisé
 - Archivages

CODES ARTICLES

UTEX.Pack 3 ZD protection ambiance : 600100002

UTEX.Pack 6 ZD protection ambiance : 600100003

ÉQUIPEMENT DE BASE

Relais feu général : 1 RTC
Relais dérangement général : 1 RTC
Relais hors service / test : 1 RTC
Sortie bus répéteurs Res.Rep+
Sortie imprimante / PC
Entrée réarmement externe

ZONES DE DÉTECTION

Jusqu'à 32 détecteurs raccordables par zone
Relais feu par zone : 1 RTC

FONCTION EXTINCTION

Entrée commande manuelle d'extinction
Entrée mode manuel seul
Relais mode manuel seul : 1 RTC
Entrée dispositif de neutralisation

Relais neutralisation : 1 RTC
Entrée arrêt d'urgence
Relais arrêt d'urgence : 1 RTC
Contrôle agent extincteur
Relais état incorrect : 1 RTC
Relais alarme : 2 RTC
Sirènes évacuation
Boîtier Lumineux évacuation
Boîtier lumineux entrée interdite
Relais avant temporisation : 3 RTC
Sortie commande vanne
Relais après temporisation : 2 RTC
Commande et contrôle dispositifs d'obturation
Contrôleur émission
Relais émission : 2 RTC
Relais dérangement extinction : 1 RTC

COFFRET

Coffret métallique gris (L x H x P) :
492 x 355 x 162 mm

ENVIRONNEMENT

Fonctionnement : -5 °C à + 50 °C
Stockage : -10 °C à + 60 °C
Hygrométrie : jusqu'à 93 % à 40 °C sans condensation

CARACTÉRISTIQUES ÉLECTRIQUES

Alimentation secteur : 230 VAC
(+10/-15 %) 50 Hz
Consommation secteur : 200 VA



Chubb France
Parc Saint Christophe • 10 avenue de l'Entreprise • 95865 Cergy-Pontoise Cedex
Capital Social 32 302 720 € • RCS Pontoise 702 000 522



www.chubbsurveillance.com

AVERTISSEMENT : Soucieux de l'amélioration constante de nos produits qui doivent être mis en oeuvre en respectant les réglementations en vigueur, nous nous réservons le droit de modifier à tous moments les informations contenues dans ce document. Le non-respect ou la mauvaise utilisation des informations contenues dans ce document ne peut en aucun cas impliquer notre société. Dans la mesure où les textes, dessins et modèles, graphiques, base de données reproduits dans ce document seraient susceptibles de protection au titre de la propriété intellectuelle et dès lors que le Code de la Propriété Intellectuelle n'autorise, au terme de l'article L122-5 2^e et 3^e a), d'une part, que les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement des auteurs ou de leurs ayants droit ou ayant cause est illicite (article L122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L335-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.